

Projet éducatif de l'ALSH de Vescovato



Géré par l'association
Familiale La casinca
Années 2022/2024

► Introduction

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes. Il définit le sens de ses actions. Il est formalisé par un document et fixe des orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre pour les trois prochaines années (2022-2024).

Il définit les objectifs de l'action éducative des personnes qui dirigent et animent le centre de loisirs sans hébergement et précise les mesures prises par la personne physique ou morale organisant l'accueil pour être informée des conditions de déroulement de celui-ci. Il s'agit d'un projet qui vise à favoriser la continuité de l'action.

L'organisateur indique de quelle façon il fait le lien avec les accueils qu'il organise.

► Ce projet permet :

- aux familles de mieux connaître les objectifs de l'organisateur à qui elles confient leurs enfants et de confronter ces objectifs à leurs propres valeurs et/ou attentes,
- aux équipes pédagogiques de connaître les priorités de l'organisateur et les moyens que celui-ci met à leur disposition pour mettre en œuvre ses objectifs, aux fonctionnaires sous l'autorité des ministres chargés de la jeunesse et des sports de repérer les intentions éducatives développées dans chaque accueil.

Les objectifs définis ci-après, répondent à des besoins et attentes exprimés par les familles, les élus locaux, les enfants ainsi que les jeunes du territoire d'implantation.

I - Présentation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement

L' A.L.S.H de la commune de Vescovato propose des animations et organise depuis plus de 19 ans des activités pour les enfants de 3 à 17 ans habitant principalement Vescovato et ses alentours.

La palette d'activités s'étale sur l'année avec une concentration plus forte durant la période estivale.

Les évolutions de notre société accentuent les contraintes des parents et complexifient la nature des modes de garde. Ils ont également engendré des changements importants sur les rythmes de vie quotidiens des familles. De ce fait, les pratiques et les besoins ont sensiblement évolué

Ainsi, afin de répondre aux demandes de garde et d'accueil des familles de plus en plus importantes, différentes formules sont proposées.

► L'objet de l'association :

Article 1 -

L'association « la Casinca » a pour but d'organiser, d'animer et de gérer des activités socio-éducatives pour l'enfance et l'adolescence.

Son action s'inscrit dans des perspectives d'éducation globale et de ce fait, elle se propose d'agir en étroite collaboration avec l'école publique, les parents et les institutions.

A) Les valeurs de l'association :

1) L'humanisme : le socle sur lequel repose l'association

L'humanisme c'est quoi ?

« Philosophie qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs »

Pour l'association l'humanisme repose sur quoi?

- Une attitude respectueuse à l'égard de tout être humain et le refus de tout ce qui peut l'appauvrir et l'opprimer.
- Le développement de la personne dans sa dimension individuelle et sociale.
- La reconnaissance de l'individu comme un être singulier et social.

2) La Laïcité : un principe constitutionnel

La laïcité touche à tout ce qui est de caractère laïc, c'est-à-dire indépendant des conceptions religieuses ou partisans.

Pour l'association comment la développer ?

En développant des actions conduites avec notre public qui favorisent:

- Un engagement individuel et collectif pour agir en référence à la justice sociale, à l'égalité des droits et des chances.
- Un développement de l'esprit de tolérance, du respect de la personne, des lois, du pluralisme des idées et des convictions.
- Le refus du racisme des discriminations, des discours d'exclusion, des extrémismes et des ségrégations.

3) La solidarité : une éducation au vivre ensemble

Pour l'association il s'agit « d'un engagement moral d'entraide entre les membres de la société humaine. » Comme tout engagement il nécessite que les personnes concernées puissent le comprendre afin de pouvoir y souscrire. Afin de faciliter cette compréhension l'association propose par ses actions :

- Un apprentissage du respect de l'autre, du cadre matériel et des règles de vie collectives.
- Une ouverture de l'enfant au monde qui l'entoure et aux autres afin d'aller à leur rencontre et surpasser les préjugés.
- Le développement d'un esprit d'entraide et de coopération permettant le partage des connaissances et des compétences.

4) La démocratie : une exigence associative

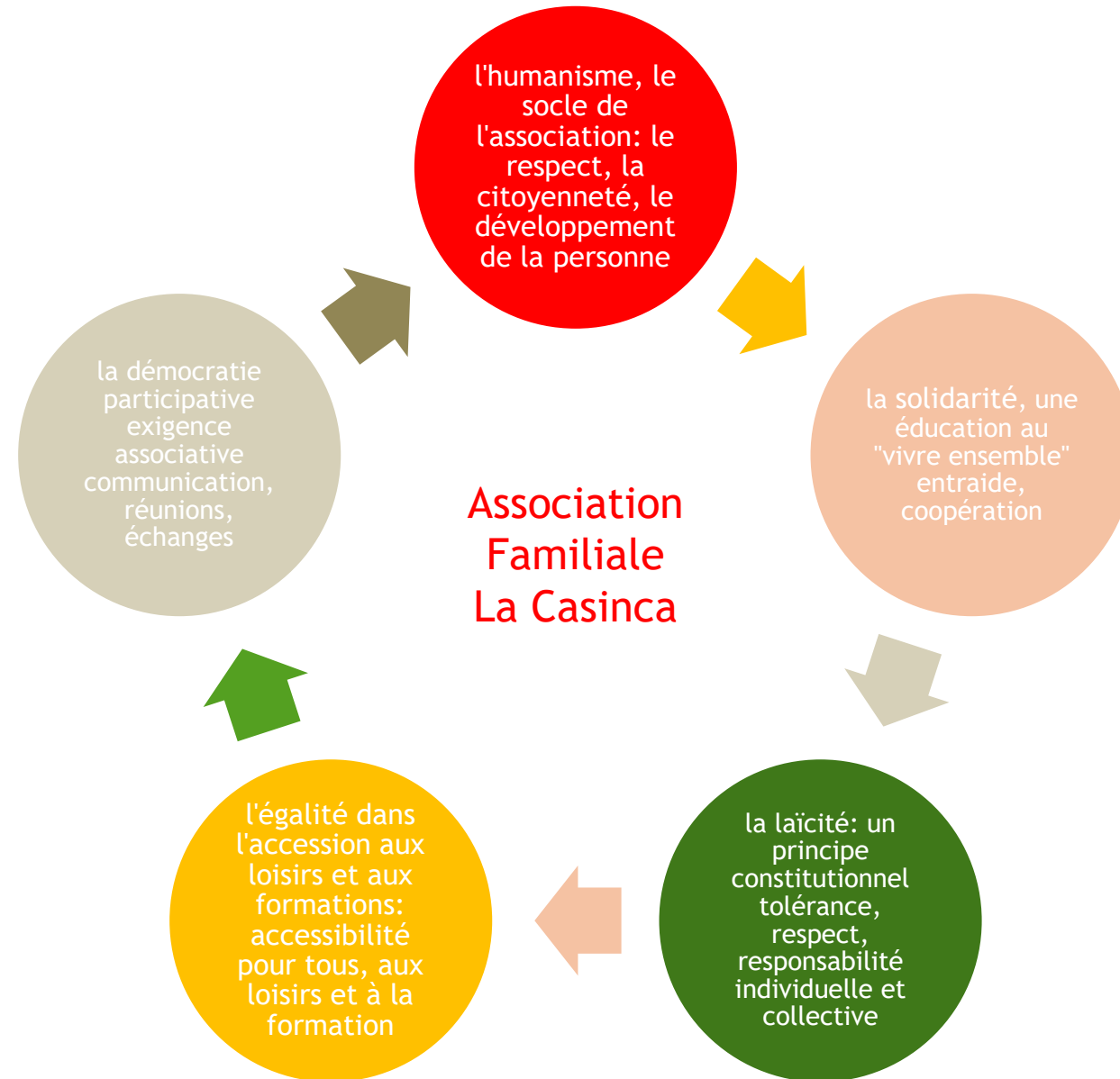
La démocratie est une société libre et surtout égalitaire où l'élément populaire a l'influence prépondérante selon le Littré. Mais ce qui est important pour l'association, c'est que cette société permet à tous ses citoyens d'acquérir des compétences à son bon fonctionnement. De nombreuses réunions de concertation ont lieu toute au long de l'année. En effet, il est très important pour nous de donner à tous les membres de l'équipe la possibilité de s'exprimer, d'émettre des idées, de se sentir compris et écouté.

5) L'égalité dans l'accession aux loisirs et à la formation : fondement des droits de l'homme.

Le loisir pour tous est rendu possible grâce à l'A.L.S.H qui a été créé sur la commune de Vescovato, mais aussi à une tarification adaptée au revenus des ménages. A l'intérieur de cette structure un point d'honneur est mis sur la valorisation des pratiques individuelles et/ou collectives.

L'égalité dans la formation, concerne plus les salariés de l'association. En effet dans un souci de qualité de service, l'association s'engage à donner la possibilité aux personnes travaillant pour elle d'avoir accès à des formations. Pour que celle-ci soit la plus riche possible la personne sera accompagnée tout au long de son parcours sur le terrain et dans certain cas, une aide financière pourrait être allouée. Cela donne la possibilité à tout individu qui le souhaite de s'impliquer et de prendre des responsabilités dans la conduite d'actions éducatives. Tous ces objectifs ont un but social et éducatif.

Schéma synthétique des valeurs de l'association



B) Les grands principes de l'association

- * Faire que l'accueil de loisirs reste un espace de vie et de solidarité.
- * Promouvoir le fait associatif pour une démocratie participative.
- * Favoriser l'épanouissement des enfants en permettant l'accès de tous à des pratiques culturelles et artistiques.
- * Lutter contre la fracture sociale et l'isolement des individus.
- * Favoriser l'épanouissement des individus en permettant l'accès de tous à des moments de formation tout au long de la vie.

Des valeurs communes et des principes partagés

- *Accompagner et aider l'enfant ou le jeune dans sa construction
- *Être attentif aux évolutions de l'enfance et de la jeunesse
- *Animer le « vivre ensemble » pour contribuer à la socialisation de l'enfant ou du jeune et lui donner le goût du collectif
- *Aider l'enfant ou le jeune à se trouver des repères
- *Encourager à l'autonomie, à la responsabilisation
- *Susciter et accompagner la prise de parole
- *Aider l'enfant ou le jeune à mettre en valeur ses réussites

Cultiver l'ouverture au monde pour une recherche de mixité

- * Inciter la mixité fille/garçons
- * Permettre à chacun d'accéder à des activités de qualité
- * Faire se rencontrer les enfants et les jeunes ruraux, périurbains et urbains
- * S'ouvrir à la différence, à la solidarité, à l'international

S'inscrire dans une perspective de coéducation

- * Reconnaître la place des parents et permettre leur implication
- * Valoriser à chaque âge de la vie, la solidarité et les actions entre les générations,
- * Favoriser l'épanouissement individuel et la cohésion sociale

Viser toujours la qualité

- * Co-construire des projets en prenant le temps nécessaire à leur émergence
- * Contribuer à sensibiliser l'ensemble des acteurs impliqués (parents, animateurs..)
- * Promouvoir le caractère éducatif de nos actions
- * Assurer une continuité pédagogique entre le projet éducatif, le projet pédagogique et les projets d'activités
- * Proposer des projets d'activités en cohérence avec les objectifs pédagogiques définis
- * Associer les animateurs à l'écriture du projet pédagogique de l'accueil de loisirs
- * Accompagner les animateurs dans le développement de leurs compétences
- * Améliorer la qualité des projets en fidélisant les personnels (formation continue, participation au projet associatif...).

Les mini séjours organisés par l'association permettent un temps de découverte à part entière.

Ces accueils amènent le jeune à vivre un temps de découverte de soi et des autres dans un contexte de détente. Il s'agit pour chaque jeune de favoriser:

- sa créativité,
- sa prise de responsabilité,
- la pratique d'activités de qualité,
- le développement de son autonomie, dans un contexte ludique.

Les loisirs permettent à l'enfant de se construire. En ce sens, ils sont un moyen efficace de développement personnel, ce qui favorise en retour la réussite scolaire et l'intégration sociale. Les séjours organisés par l'association se veulent être des espaces sociaux pour la prise d'initiative, de responsabilité individuelle et collective, mais aussi d'apprentissage de la vie démocratique. En cela, ils sont des véritables lieux d'apprentissage au "vivre ensemble". Les ALSH, en tant qu'accueils collectifs, permettent aux publics de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Ils permettent des rapports différents entre adultes et enfants et une socialisation entre pairs. L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie et de la citoyenneté. Enfin, les accueils de loisirs sont des moments privilégiés pour permettre à l'enfant de réinvestir les acquisitions faites dans la famille et à l'école.

II . Intentions éducatives et objectifs généraux qui en découlent :

1 - Favoriser l'épanouissement (ou développement) de l'individu

Il s'agit d'offrir un espace d'éveil, de découverte et d'expérimentation à l'enfant tout en assurant sa sécurité physique et morale et en respectant au mieux son rythme et ses besoins. Cela implique de créer un cadre clairement défini et rassurant et de valoriser l'enfant et ses réalisations.

a) Permettre à l'enfant et au jeune de vivre un temps de vacances.

A titre d'exemples

- Veiller au respect des rythmes de vie des enfants en vacances
- Reconnaître leurs besoins de repos, de farniente, et d'activités non organisées,
- Assurer un réveil échelonnés.
- Proposer des temps de loisirs
- Proposer des temps de récupération où le jeu, la détente, la rencontre et la convivialité sont présents
- Proposer un cadre de vie de qualité en accueillant des enfants dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité
- Proposer des activités et des démarches différentes selon les catégories d'âge (exemple : psychomotricité pour les 3-6 ans, jeux sportifs pour les 6-8 ans.....)

b) Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées et nouvelles.

A titre d'exemples :

- Pratiquer des activités nouvelles, de découverte,
- Acquérir de nouvelles connaissances, développer sa curiosité

c) Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...).

A titre d'exemples :

- Faire participer des enfants dans les activités et dans la vie quotidienne
- Proposer des espaces ou des moments de partage, d'écoute de participation
- Valoriser la prise d'initiatives et de responsabilités
- Instaurer des relations de confiance,
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leurs projets,
- Accompagner les jeunes dans la préparation d'activités en autonomie,
- Informer sur la nature et le déroulement des activités.
- Proposer des activités adaptées et évolutives en fonction des âges, besoins et caractéristiques du public.

2 - Accompagner l'enfant dans son apprentissage de la vie collective et citoyenne pour le « mieux-vivre ensemble ».

Pour cela, l'équipe d'animation mettra en place des règles, expliquées aux enfants afin que chacun puisse bien évoluer dans le groupe.

L'équipe d'animation sera vigilante sur les comportements et insistera notamment sur des notions fondamentales comme « le respect », « l'écoute des autres », « l'entraide ».

Dans le cadre de son apprentissage progressif de la citoyenneté l'enfant participera à la vie du groupe, il aura la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir...

a) Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

A titre d'exemples

- Négocier des règles de vie au quotidien,
- Etre poli, faire preuve d'empathie
- Proposer des temps d'échanges, de partages
- Inciter la mixité fille/garçon et les passerelles entre tranches d'âge,
- Se respecter soi-même, respecter les autres
- Poser des repères sur les modes de proposition et de prises de décision collectives : représentants d'enfants, conseils...

b) Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité :

A titre d'exemples

- Reconnaître et accepter les différences, lutter contre les discriminations
- Développer son sentiment d'appartenance, connaître son identité
- S'accepter soi-même, accepter les autres

d) Favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité et développer son esprit critique :

A titre d'exemples

- Découvrir de nouvelles pratiques culturelles ou sportives,
- Sensibiliser à un engagement citoyen

3 - Favoriser une relation confiante et constructive entre les parents et l'équipe d'animation

L'équipe d'animation doit avoir une attitude professionnelle, des qualités d'écoute et d'attention afin que les parents soient rassurés et nous confient leur enfant en toute confiance.

Dans la relation avec les parents la communication et l'information seront privilégiées.

Les parents seront également sollicités pour qu'ils s'impliquent, selon leur possibilité, dans la vie de l'accueil de loisirs.

Les temps d'accueil de début et fin de journée sont propices aux relations avec les parents il est important de bien les concevoir, pour qu'ils soient constructifs.

a) Favoriser l'implication des familles :

- Associer certains parents aux activités pratiquées (sorties),
- Inviter les parents lors des kermesses et des spectacles réalisés par leurs enfants.....
- Sensibiliser les parents à différents thèmes abordés sur le centre
- Communiquer auprès des parents en utilisant des supports variés

b) Accompagner et former les nouveaux animateurs et animateurs stagiaires :

A titre d'exemples

- Impliquer les animateurs dans la construction du projet pédagogique
- Construire et proposer une fiche d'accompagnement stagiaires

III. Les moyens matériels et humains de l'ALSH

L'accueil de loisirs fonctionne à l'année : durant les petites et les grandes vacances, les mercredis en dehors des vacances et pendant le temps périscolaire.

Les moyens matériels :

La mairie met à disposition les locaux de l'ALSH, les salles et espaces du groupe scolaire « U BEL FIURITU », ainsi que le cosec de VESCOVATO.

- ✓ 5 Salles dans les locaux réservés à l'ALSH
- ✓ 3 Salles dans les locaux de la maternelle , plus dortoirs
- ✓ Salle de restauration
- ✓ Préau, cour aménagée
- ✓ Toilettes etc...

Le cosec est utilisé durant le temps périscolaire et les grandes vacances.

Les moyens humains :

LA DIRECTION:

Une directrice : Mme Evelyne ANSIDEI, diplômée B.E.A.T.E.P

Deux directeur adjoints : M. Jean Michel GIOCANTI, diplômé B.A.F.A / S.B Et BAFD, Mme GIOCANTI Yolaine, diplômée DEJEPS

LES ANIMATEURS PERMANENTS:

Mme Yvette BORGHETTI, animatrice diplômée B.A.FA / S.B

Mme Sabrina COLOMBANI, animatrice diplômée B.A.F.A / S.B

Mme Jeanne marie MIGNONI diplômée CAP petite enfance

Mme Fatima AL KHALFIOUI animatrice diplômée B.A.F.A

Mme Stacy GAY diplômée CAP petite enfance

Mme Fatiha MALOUMI DE entraineur de basket

M. Julien FIORI animateur Licence de l'éducation

Mme Fanny ALFONSI agent d'entretien

Mme Mireille BRISSAUD responsable cantine et aide logistique à l'A. L. S. H

Mme Tatiana Tozzi agent d'entretien

LES ATSEMS et personnel municipal :

Mlle Emmanuelle LUZZI , ATSEM diplômée

Mme Jeannine MAGURNO, ATSEM diplômée

Mme Céline RUSSO, ATSEM diplômée

Mme Laura MARIOTTI, ATSEM diplômée

Mme Evelyne MAZZONI, ATSEM diplômée

LES VACATAIRES :

Mlle Laetitia DIQUIRICO diplômée BE

M. Thierry MURALLI diplômé BESAPT BESSAN

M. Philippe OUVRIER BUFFET diplômé BE

- **La définition des temps essentiels sur notre accueil de loisirs.**

L'Accueil :

- Aménagement d'un espace afin d'accueillir au mieux les enfants et les parents avec bienveillance et empathie.
- Mise en place d'une petite visite guidée pour les nouveaux enfants inscrits qui découvrent le centre.
- Installation d'espaces de jeux pratiqués en autonomie avec un encadrement disponible et à l'écoute.
- Emargement des enfants présents puis prise en charge de ces derniers.

Temps d'activité :

Les activités proposées fonctionnent sur le principe de l'initiation, de la sensibilisation et de la découverte.

Elles sont des supports à l'apprentissage de la vie en collectivité, à des techniques dans une discipline, à la découverte du territoire, des autres et de soi-même.

Temps calme :

Aménagement d'espaces différents répondant au mieux aux besoins de chaque âge, de chaque enfant. Ce temps doit rester calme car il est avant tout un temps de repos. Toute activité physique, où l'enfant s'agite, se défoule est exclue.

Temps de cantine :

C'est un temps où les enfants sont pris en charge de façon à assurer leur déjeuner.

Les repas sont commandés auprès de notre prestataire « La coresco ».

La récréation :

C'est un temps éducatif nécessaire qui permet aux enfants de se détendre, de se défouler.

Il marque une rupture dans la succession des activités d'apprentissage. Il n'a donc de sens pour les enfants que s'il est placé en milieu de demi-journée. Son organisation relève de la compétence de l'équipe d'animation.

- **Des modalités d'inscription et tarifaires**

Les inscriptions s'effectuent :

- soit au bureau de l' ALSH. Elles sont assurées par le directeur de l'association et la directrice de l'A.L.S.H.
- soit par mail, ou par courrier. Elles sont prises dans la limite des places disponibles, par ordre d'arrivée.

Les tarifs sont établis à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Les aides éventuelles (bons caf, Comités d'Entreprises, ...) sont prises en compte lors des inscriptions.

- **Une convention d'objectifs**

Elle est signée avec la commune de Vescovato sur laquelle est organisé l'accueil de loisirs. Elle contractualise les différentes conditions de mise en œuvre de la prestation de service entre l'association et la collectivité demandeuse. Elles engendrent le versement d'une somme allouée au service proposé.

- **Des outils d'information et de relations avec les familles**

Une communication des programmes des vacances ou des mercredis est assurée via des plaquettes, affiches, ou par mail, ou par réseaux sociaux.

- **Un règlement intérieur**, est élaboré et communiqué aux parents lors de l'inscription de leur enfant. L'inscription est validée après acceptation du règlement.
- **Des temps de concertation et de préparation pour les équipes**,
Ils sont organisés en amont de chaque vacance par la mise en place de réunions.
Les temps de bilan se font au sein de l'équipe, après chaque période de vacances.

IV. Des modalités d'évaluation et de suivi des projets et des séjours

Le projet est évalué et suivi par plusieurs outils tout au long de l'année :

- Des réunions fréquentes avec les élus,
- Des réunions de préparation et de bilan, fréquentes entre les permanents de l'association,
- Des statistiques, données chiffrées relatives à la fréquentation, la provenance, le profil et les besoins des familles,
- Des questionnaires de satisfaction (papier) distribués aux parents et aux enfants